

Université Batna 2
Faculté de technologie
Département Génie Industriel

Cours Management de l'Environnement

Pour Master 1 : Génie Chimique

Par Dr. Mohammed HAQUES

Année universitaire : 2020/2021

Table des matières

Chapitre 1 : Concepts de gestion environnementale	1
1.1. Qu'est-ce que la gestion environnementale?	1
1.2. Pourquoi entreprendre une gestion environnementale?	3
1.2.1. Économies de coûts	3
1.2.2. Assurer la conformité législative	5
1.2.3. Anticiper la législation future	5
1.2.4. Risque environnemental réduit	5
1.2.5. Répondre aux exigences de la chaîne d'approvisionnement	6
1.2.6. Amélioration des relations avec les régulateurs	6
1.2.7. Amélioration de l'image publique et des relations communautaires	6
1.2.8. Augmentation des opportunités de marché	6
1.2.9. L'enthousiasme des employés	6
Chapitre 2 : Principes de gestion environnementale	7
2.1. Principes directeurs pour la gestion environnementale	7
2.1.1. Principe de précaution	7
2.1.2. Principe incertain	7
2.1.3. Équité intra-générationnelle	8
2.1.4. Équité intergénérationnelle	8
2.1.5. Reconnaissance et préservation de la diversité	8
2.1.6. Internalisation des coûts	8
2.1.7. Le principe du pollueur-payeur	8
2.1.8. Le principe de prévention	9
2.1.9. La protection et la promotion de la santé et de la sécurité	9
2.1.10. Le principe de l'intégration multisectorielle	9
2.1.11. Le principe de subsidiarité	9
2.2. Élaboration de lignes directrices	9
Chapitre 3 : Outils et techniques de gestion environnementale	11
3.1. Comment une entreprise peut-elle utiliser ces outils?	14
3.2. Politique environnementale	15
3.2.1. Qu'est-ce qu'une politique environnementale?	15
3.2.2. Besoin de formuler une politique environnementale	15
3.2.3. Façons et moyens de produire une politique environnementale	16
3.3. Systèmes de gestion environnementale	20
3.3.1. Qu'est-ce qu'un système de management environnemental?	20
3.3.2. Systèmes de management environnemental ISO 14001	20
3.3.3. EMAS - le schéma de gestion et d'audit de la ce	27
3.3.3.1. Différences entre ISO 14001 et EMAS	27
3.3.3.2. Pourquoi mettre en place un système de management environnemental?	29
3.3.3.3. Comment une entreprise doit-elle mettre en place un SME?	31
3.3.3.4. Temps et coût liés à l'installation d'un système de gestion environnementale.....	33
3.4. Audit environnemental	34

N.B : A suivre

Chapitre 1 : Concepts de gestion environnementale

1.1. Qu'est-ce que la gestion environnementale?

La gestion environnementale est un sujet qui combine :

- La science.
- La politique.
- L'application socio-économique.

Il insiste principalement sur la recherche de solutions aux problèmes pratiques auxquels les gens sont confrontés en cohabitation avec la nature, l'exploitation des ressources et la production de déchets.

Dans un sens purement anthropocentrique, « la gestion environnementale consiste à traiter la question fondamentale de savoir comment innover la technologie pour évoluer continuellement tout en limitant le degré auquel ce processus modifie l'environnement naturel ». Ainsi, la gestion environnementale est très étroitement liée aux questions de croissance économique durable, garantissant répartition équitable des ressources et conservation des ressources naturelles pour les générations futures.

La gestion environnementale est une réponse aux actions humaines compte tenu de la gravité et l'importance de l'impact désastreux de l'homme sur les écosystèmes naturels. Il est réconfortant de savoir qu'avec une population mondiale plus restreinte et une utilisation moins de la technologie, l'environnement pourrait être en mesure de récupérer de lui-même d'une mauvaise utilisation humaine et abusifs, mais il est désormais largement reconnu que dans de nombreux cas, une intervention positive est nécessaire pour que l'environnement se rétablisse compte tenu du fait que les gens ont accordé plus d'importance pour la croissance économique que la préservation des écosystèmes naturels.

Néanmoins, il y a un désaccord et une divergence substantiels sur la façon dont l'intervention devrait prendre, ce qui a créé une myriade d'approches pour gérer l'environnement.

- L'«écologie profonde» “Deep ecology” est apparue dans les années 1960 avec la vague de mouvements qui a renoncé au développement technologique et dénoncé la base politique du pouvoir et autocratie.
- L'«écologie superficielle» “shallow ecology”: les «écologistes superficiels» ont cherché un compromis avec ceux qui ont soutenu que la solution aux problèmes environnementaux mondial ne peuvent venir que de la génération de plus que de la technologie. Les gestionnaires de l'environnement appartiennent donc à un large spectre qui va des conservateurs aux technocrates, de ceux qui limiteraient l'ingérence humaine dans la nature à ceux qui voudraient l'augmenter afin de guider les processus naturels sur des chemins bénins. D'où les deux les écologistes et les développeurs sont représentés.

En effet, les défenseurs de l'environnement et les développeurs ont travaillé ensemble sur la nécessité de rendre le développement économique durable, sans qu'il soit miné par les dommages à long terme aux ressources naturelles et aux habitats vitaux. Telle est l'intention de la Convention des Nations Unies sur l'environnement et le développement (le processus qui a débuté lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992). Cependant, sous-financement et manque de l'engagement au niveau national ont considérablement limité la mesure dans laquelle il a changé le cours mondial de la gestion environnementale.

Toute entreprise ou activité de développement a un impact substantiel sur l'environnement.

i. La fabrication des produits consiste à extraire les matières premières de l'environnement et les traiter pour produire des articles destinés à être vendus. À la suite du processus de production, diverses formes de déchets (solides, liquides et gazeux) pénètrent dans l'environnement.

ii. Les activités entourant le processus de fabrication, telles que la maintenance de l'usine, les infrastructures, l'emballage et le transport des marchandises, tous ont des impacts.

iii. De plus, les produits fabriqués seront éventuellement éliminés et entreront l'environnement comme déchet.

iv. La fourniture de services a également un impact environnemental significatif. Les entreprises utilisent divers produits et également de l'énergie pour fournir leurs services, qui entraînent la pénétration de déchets dans l'environnement. La prestation de services également implique l'exploitation des ressources tout en rendant l'environnement instable.

En termes simples, l'environnement agit comme une «source» d'intrants de matières premières pour les processus industriels et en tant que «puits» pour ses déchets.

Bien que toutes les entreprises ou organisations produisent des déchets, extraire les matières premières de l'environnement. Ces matières premières sont ensuite traitées de diverses manières tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Finalement, les produits sont distribués aux grossistes, détaillants et jusqu'au client final.

En surexploitant les matières premières de l'environnement et en le surcharge de déchets, l'environnement devient dégradé et instable. La gestion environnementale vise à trouver les moyens pour mener des activités commerciales en réduisant ou stoppant cette dégradation. En faisant cela nous pouvons profiter d'un meilleur environnement et nous assurons de le préserver pour les générations futures.

1.2. Pourquoi entreprendre une gestion environnementale?

Il y a un certain nombre d'avantages à entreprendre une gestion environnementale à savoir :

- i. Économies de coûts
- ii. Assurer la conformité législative
- iii. Anticiper la future législation
- iv. Risque environnemental réduit
- v. Répondre aux exigences de la chaîne d'approvisionnement
- vi. Amélioration des relations avec les régulateurs
- vii. Image publique améliorée
- viii. Augmentation des opportunités de marché
- ix. L'enthousiasme des employés

Chacun de ces avantages est maintenant examiné ci-dessous:

1.2.1. Economies de coûts

Divers moyens de réaliser des économies de coûts sont décrits brièvement ci-dessous:

- Efficacité du processus

○ Améliorer l'efficacité des processus existants

- L'optimisation des performances des processus existants minimise l'utilisation des matières premières, d'énergie et la production de déchets.
- Cette minimisation permet de préserver l'environnement, la réduction des coûts des ressources et des déchets (coûts d'élimination).
- Un bon entretien de l'équipement est important car il minimise les temps d'arrêt coûteux, le gaspillage des ressources souvent associé à l'arrêt et périodes de démarrage.

○ Introduire des processus plus efficaces

- L'introduction de nouveaux processus plus efficaces réduit également l'utilisation des ressources et le gaspillage production.
- De nombreuses entreprises ont pu réaliser d'importantes économies en réduisant la quantité de matières premières, d'énergie et d'eau qu'ils utilisent.

● La conception des produits

Il peut être possible de reconcevoir un produit afin de réduire la quantité de ressources qu'il contient tout en maintenant le niveau de service qu'il offre.

● Elimination des déchets - gagner de l'argent à partir des déchets

- L'amélioration de l'efficacité du processus réduira la quantité de déchets qu'un processus produit.
- Une fois les déchets générés, il est souvent possible de les réutiliser ou de les transmettre à d'autres entreprises qui peuvent l'utiliser et ainsi éviter les coûts d'élimination des déchets.

● Sourcing de matières premières

Changer la source des matières premières utilisées dans un processus particulier peut entraîner des économies de coûts.

Par exemple :

Les entreprises pourraient réaliser d'importantes économies en utilisant :

- de la laine recyclée plutôt que de la laine vierge pour fabriquer ses produits ;
- ou du papier recyclé plutôt que du papier manufacturé qui pourrait sauver un nombre substantiel d'arbres abattus.

● Infrastructure

Il est également possible de réaliser des économies en apportant des changements d'efficacité à l'infrastructure.

Par exemple :

- Installer un éclairage éco énergétique.
- Isoler les bâtiments.
- Améliorer l'efficacité du chauffage systèmes.

- **Emballage et transport**

Une fois que les marchandises ont été produites, elles doivent être emballées et transportées. Il est possible de faire des économies dans ces domaines tout en améliorant les performances environnementales.

1.2.2. Assurer la conformité législative

En s'assurant qu'elle est conforme à la législation environnementale pertinente, une entreprise peut éviter la possibilité d'être condamné à une amende par les autorités réglementaires pour :

- non-respect ;
- la publicité médiatique défavorable ;
- la critique et l'indignation du public ;
- ...

1.2.3. Anticiper la législation future

- Développer une prise de conscience des changements probables de la législation environnementale permet aux entreprises de planifier ces changements et prendre les décisions d'investissement appropriées.
- Si une entreprise ou une organisation n'est pas au courant de la législation proposée, elle peut faire des investissements inutiles lorsque la nouvelle législation sera promulguée.
- Une entreprise peut également se renseigner sur une modification législative à la dernière minute et être obligé d'entreprendre des investissements rapides pour se conformer avec ses exigences.
- La connaissance préalable des changements probables permet une période plus longue qui permet de réaliser les investissements nécessaires et d'éviter d'éventuels problèmes de trésorerie.

1.2.4. Risque environnemental réduit

- Le risque environnemental est le risque caché le plus important pour de nombreuses entreprises.
- En entreprenant l'évaluation des risques environnementaux dans le cadre du processus de gestion environnementale possible de réduire le risque de survenue d'événements qui pourraient avoir des conséquences environnementales.
- Les banques, les compagnies d'assurance et les investisseurs fondent tous leurs décisions sur une évaluation des risques. Plus le risque est élevé, moins une banque est susceptible de prêter, les investisseurs sont moins susceptibles d'investir et les primes d'assurance plus élevées.
- Une réduction du risque environnemental est susceptible d'être perçue favorablement par toutes les parties intéressées, mettant une entreprise dans une meilleure position pour obtenir des prêts et une couverture d'assurance et pour attirer les investissements.

1.2.5. Respect des exigences de la chaîne d'approvisionnement

- Un nombre croissant de grandes organisations demandent à leurs fournisseurs de démontrer une bonne gestion environnementale et sont prêts à retirer ceux qui ne le font pas.

- Dans certaines les cas ayant une politique environnementale ne sont pas considérés comme une preuve suffisante de la gestion environnementale et la preuve qu'une entreprise prend des mesures pour respecter les engagements énoncés dans leurs politiques.
- Par conséquent, entreprendre la gestion sera de plus en plus nécessaire pour obtenir ou maintenir le statut de fournisseur auprès des organisations.

1.2.6. Amélioration des relations avec les régulateurs

La capacité de démontrer une bonne gestion environnementale peut conduire à des régulateurs adoptant une approche plus «pratique» de la réglementation, par ex. une réduction du nombre de visites d'inspection requises par an.

1.2.7. Amélioration de l'image publique et des relations communautaires

- En faisant connaître ses efforts pour améliorer la performance environnementale, une entreprise peut améliorer son image auprès du public, renforçant ainsi sa position sur le marché.
- En démontrant une bonne gestion environnementale, une entreprise peut rassurer la communauté locale sur ses activités et ainsi construire de bonnes relations communautaires.

1.2.8. Opportunités de marché accrues

La réduction des coûts de production d'une entreprise grâce à :

- La gestion environnementale.
- La bonne image publique.

Résulte la publicité d'une bonne performance environnementale qui peut conduire à une augmentation des ventes et gagne une plus grande part de marché.

1.2.9. Enthousiasme des employés

Pratiquer la gestion environnementale peut générer beaucoup d'enthousiasme au sein d'une entreprise car elle permet aux collaborateurs à exprimer leur préoccupation environnementale de manière pratique en contribuant à l'amélioration des performances environnementales.

Chapitre 2 : Principes de gestion environnementale

2.1. Principes directeurs pour la gestion environnementale

Il existe de nombreux accords et déclarations internationaux qui contiennent des déclarations notables. Le premier principe de la déclaration de Rio de 1992 sur l'environnement et le développement, par exemple, déclare que «les êtres humains sont au centre des préoccupations pour le développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. » Le principe 17 demande que l'analyse d'impact soit entreprise. L'article 1 de la Déclaration de 1986 sur le droit au développement stipule que:

«The right to development is an inalienable human right by virtue of which every human person and all peoples are entitled to participate in, contribute to, and enjoy economic, social, cultural and political development, in which all human rights and fundamental freedoms can be fully realized. The human right to development also implies the full realization of the right of peoples to self-determination, which includes, subject to the relevant provisions of both International Covenants on Human Rights, the exercise of their inalienable right to full sovereignty over all their natural wealth and resources».

«Le droit au développement est un droit de l'homme inaliénable en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer au développement économique, social, culturel et politique, d'y contribuer et d'en profiter tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales peuvent être pleinement réalisés. Le droit de l'homme au développement aussi implique la pleine réalisation du droit des peuples à l'autodétermination, qui comprend, sous réserve des dispositions des deux pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, l'exercice de leur droit inaliénable à la pleine souveraineté sur toutes leurs richesses et ressources naturelles ».

Dans les accords internationaux et les déclarations sur les questions sociales sont souvent implicites mais rarement une emphase adéquate. Néanmoins, les déclarations qui sont données dans ces rencontres peuvent être réécrites pour faire référence à des problèmes sociaux plus spécifiquement. Voici une liste de principes internationaux d'usage courant réécrits pour s'appliquer plus directement aux questions sociales.

2.1.1. Le principe de précaution

Afin de protéger l'environnement, un concept qui inclut les modes de vie des peuples et l'intégrité de leurs communautés, l'approche de précaution doit être appliquée. Où il y a des menaces ou des menaces potentielles ayant un impact social grave, manque de certitude totale sur ces menaces ne doit pas être utilisé comme une raison pour approuver l'intervention prévue ou ne pas exiger la mise en œuvre de mesures d'atténuation et suivi rigoureux.

2.1.2. Le principe d'incertitude

Il faut reconnaître que notre connaissance du monde social et des processus sociaux est incomplète et que la connaissance sociale ne peut jamais être pleinement complète parce que l'environnement et les processus qui l'affectent changent constamment et varient d'un endroit à un autre et au fil du temps.

2.1.3. Équité intra-générationnelle

Les avantages de l'éventail des interventions planifiées devraient répondre aux besoins de tous et les impacts sociaux ne devraient pas toucher de manière disproportionnée certains groupes de la population, des enfants et des femmes en particulier, des handicapés et des exclus sociaux, certaines générations ou certaines régions.

2.1.4. Équité intergénérationnelle

Les activités de développement ou les interventions planifiées doivent être gérées de manière à ce que les besoins de la génération actuelle soient satisfaits sans compromettre la capacité des générations futures à se rencontrer leurs propres besoins.

2.1.5. Reconnaissance et préservation de la diversité

- Les communautés et les sociétés ne sont pas homogènes. Ils sont structurés démographiquement (âge et genre), et ils comprennent différents groupes avec divers systèmes de valeurs et différents compétences.
- Une attention particulière est nécessaire pour apprécier la diversité sociale qui existe au sein des communautés et pour comprendre quelles sont les exigences uniques des groupes.
- Il faut veiller à ce que les interventions planifiées n'entraînent pas une perte de diversité sociale dans une communauté ou la diminution de la cohésion sociale.

2.1.6. Internalisation des coûts

L'intégralité des coûts sociaux et écologiques d'une intervention planifiée doit être internalisée par l'utilisation d'instruments économiques et autres, c'est-à-dire que ces coûts doivent être considérés comme faisant partie des coûts de l'intervention, et aucune intervention ne doit être approuvée ou considérée comme rentable s'il y parvient en créant des coûts cachés pour les générations actuelles, futures ou l'environnement.

2.1.7. Le principe du pollueur-payeur

Le coût total de la prévention ou de la compensation des impacts sociaux devrait être supporté par le promoteur de l'intervention prévue.

2.1.8. Le principe de prévention

Il est généralement préférable et moins coûteux à long terme de prévenir les impacts sociaux négatifs et des dommages écologiques que de devoir restaurer ou réparer des dommages après l'évènement.

2.1.9. La protection et la promotion de la santé et de la sécurité

La santé et la sécurité sont primordiales. Toutes les interventions planifiées doivent être évaluées pour leur impacts sanitaires et leurs risques d'accident, notamment en termes d'évaluation et de gestion des risques liés aux substances, technologies ou procédés dangereux, de sorte que leurs effets néfastes sont minimisées, notamment en ne les mettant pas en service ou en les supprimant progressivement dès que possible.

Les impacts sur la santé couvrent le bien-être physique, mental et social et la sécurité de tous, en accordant une attention particulière aux groupes de population les plus vulnérables et plus susceptibles d'être lésés, tels que les personnes économiquement défavorisées, les groupes autochtones, les enfants et les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées, ainsi que la population la plus exposée aux risques découlant de l'intervention prévue.

2.1.10. Le principe d'intégration multi-sectorielle

Les exigences de développement social et la nécessité de prendre en compte les questions sociales devraient être intégrées à tous les projets, politiques, programmes d'infrastructure et autres activités de planification.

2.1.11. Le principe de subsidiarité

Le pouvoir décisionnel doit être décentralisé, les décisions responsables étant prises proche d'un citoyen individuel que possible. Dans le contexte des systèmes d'évaluation des impacts, cela signifie des décisions sur l'approbation des interventions prévues ou des conditions dans lesquelles elles pourraient opérer, doivent être prises aussi près que possible des personnes touchées, les populations locales ayant leur mot à dire dans les processus d'approbation et de gestion.

2.2. Élaborer des lignes directrices

Les lignes directrices étant des recommandations d'action spécifiques, elles doivent être développées dans un contexte dans lequel elles doivent être appliquées et adressées à un public spécifique. Par conséquent, ils doivent être élaborés en collaboration avec les parties concernées. Ils ont besoin de deviennent acceptées comme les lignes directrices de ce groupe plutôt que d'être imposées.

Il existe de nombreux groupes différents qui sont potentiellement intéressés par des directives d'évaluation des impacts. Ils comprennent:

- i. Les praticiens de l'analyse d'impact - ont besoin de lignes directrices pour améliorer leur pratique;
- ii. Agences de régulation - ont besoin de lignes directrices pour spécifier ou auditer la portée de l'évaluation des impacts les activités qu'ils commandent ainsi que la qualité des rapports qu'ils reçoivent;
- iii. Développeurs de politiques et de programmes - ont besoin de lignes directrices pour garantir que les politiques et le développement du programme tient compte les impacts sociaux et autres impacts pertinents;
- iv. Les peuples et les organisations non gouvernementales touchés - ont besoin de lignes directrices pour pouvoir participer efficacement dans les processus d'évaluation d'impacts. Les groupes d'action locaux et les organisations non gouvernementales agissent souvent comme une agence de régulation pour vérifier la pertinence des processus d'évaluation d'impacts.
- v. Les développeurs (promoteurs) et les financiers - ont besoin de directives pour s'engager en bonnes pratiques en matière d'évaluation de l'impact environnemental et social, pour assurer la liaison efficace avec les praticiens, les intéressés, les parties affectées, et les organismes de réglementation.
- vi. Agences de développement (organisations d'aide multilatérales et bilatérales) – exigent des lignes directrices pour garantir que leurs projets d'aides tirent le meilleur parti, les composantes disposent de ressources adéquates et que les projets d'aides eux-mêmes n'ont pas des conséquences environnementales ou sociales involontaires.
- vii. De plus, divers secteurs de la communauté peuvent avoir des intérêts particuliers et être approprié pour des lignes directrices à développer pour répondre à ces intérêts particuliers, tels en tant que indigènes (autochtones) ou peuples tribaux.

Chapitre 3 : Outils et techniques de gestion environnementale

Au début des années 1990, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) a reconnu le besoin de normalisation dans le domaine des outils de gestion environnementale et en 1993 a mis en place un comité pour rédiger des normes relatives au sujet de la mise en service de la gestion environnementale :

- i. systèmes de gestion environnementale
- ii. audit environnemental
- iii. étiquetage environnemental
- iv. l'évaluation du cycle de vie
- v. indicateurs environnementaux
- vi. politiques environnementales
- vii. éco-bilans
- viii. rapport environnemental
- ix. chartes environnementales

3.1. Comment une entreprise peut-elle utiliser ces outils?

Si une entreprise souhaite utiliser ces outils de gestion environnementale, elle dispose d'un certain nombre d'options. Ça peut,

- i. Lire la littérature pertinente sur les outils.
- ii. Former le personnel à leur utilisation.
- iii. Faire appel à des experts / conseils externes.

3.2. Politique environnementale

3.2.1. Qu'est-ce qu'une politique environnementale?

- Est un document préparé par une entreprise ou une organisation qui énonce clairement ses objectifs généraux et ses intentions en matière d'environnement.
- Une politique environnementale donne un sens à une entreprise et montre qu'elle s'engage à gérer ses affaires environnementales de manière responsable.
- La politique devrait être approuvée par la direction de l'entreprise et devrait être accessible au public.
- Cela devrait faire partie intégrante de la stratégie commerciale et être compatible avec les autres politiques de l'entreprise (par exemple la qualité, la santé et la sécurité).

3.2.2. Besoin de formuler une politique environnementale

Il y a plusieurs raisons pour produire et formuler une politique environnementale.

- L'élaboration d'une politique est une première étape importante vers une gestion environnementale efficace.

- Une politique environnementale fournit des informations importantes aux parties prenantes externes (les clients et la communauté locale) sur les objectifs de l'entreprise et intentions vis-à-vis de l'environnement.
- Les grandes organisations exigent que leurs fournisseurs aient formulé des politiques environnementales.
- Si un client majeur demande à une entreprise de produire une politique, elle devra le faire ou risquer de perdre l'entreprise.

3.2.3. Façons et moyens de produire une politique environnementale

Cette section est divisée en cinq parties:

- i. Avant qu'une entreprise ne commence.
- ii. Sources d'informations lors de l'élaboration d'une politique.
- iii. Lignes directrices sur le format, le style et le contenu.
- iv. Politique de diffusion.
- v. Politique de mise en œuvre.

Il existe un certain nombre de sources d'informations utiles qui pourraient être utilisées lors de l'élaboration d'une politique.

Tableau 1. Sources d'élaboration de la politique environnementale

No.	Source	Remarque
1	Politiques environnementales des autres entreprises	L'examen des politiques développées par d'autres entreprises donnera des idées sur le contenu, le format, le style, la formulation, etc. Développé par des entreprises du même secteur industriel ou similaire sera d'un intérêt particulier.
2	Employés de l'entreprise	Les employés d'une entreprise sont une bonne source d'idées et d'information. Les inclure dans le processus d'élaboration des politiques signifiera qu'ils auront un plus grand sentiment d'appropriation de la politique.
3	Autres parties prenantes pertinent	Une entreprise peut souhaiter prendre en compte les opinions des clients et des membres de la communauté locale sur le contenu de leur politique.
4	Schémas du Système de Gestion Environnementale	ISO 14001 et EMAS, les systèmes de gestion environnementale exigent qu'une entreprise produise une politique, et définisse diverses exigences sur le contenu de telle politique. De plus, l'ISO 14004 fournit des conseils généraux sur la rédaction d'une politique environnementale pour un SME. Une entreprise peut trouver cette information utile, en particulier si elle souhaite établir un SME à une date ultérieure.
5	Chartes environnementales	Les chartes peuvent fournir des idées pour le contenu de la politique.

3.3. Systèmes de gestion environnementale

3.3.1. Qu'est-ce qu'un système de gestion environnementale?

- Un SME consiste en un nombre d'éléments interdépendants qui fonctionnent ensemble pour atteindre l'objectif d'efficacité de gestion environnementale.
- Quels sont les éléments qui composent un SME?
- Ces systèmes diffèrent d'une entreprise à une autre, c'est-à-dire qu'ils contiennent une combinaison différente d'éléments. Comme chaque entreprise a conçu son système pour répondre à ses besoins particuliers.
- Un modèle commun du SME a été formulé par l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Le modèle a été conçu pour être applicable dans le monde entier et aux organisations de tous types et de toutes tailles.
- Permet à une entreprise de gérer ses affaires environnementales de manière planifiée et systématique et identifiant ainsi les moyens de l'amélioration de sa performance environnementale qui profite le plus à ses performances commerciales.

Afin de développer un SME qui répond aux exigences de ces programmes, une entreprise doit prendre les étapes suivantes.

i. Il doit d'abord produire une politique environnementale contenant des engagements de conformité législative et à améliorer continuellement sa performance environnementale.

ii. Ensuite, il doit fixer des objectifs relatifs à ces engagements et élaborer un programme pour atteindre ces objectifs. Les objectifs d'amélioration des performances environnementales doivent être sur la base d'un examen complet de ses activités environnementales.

iii. Il doit alors prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre le programme.

iv. Après avoir mis en œuvre le programme, il doit vérifier qu'il a réussi à atteindre ses objectifs. Des mesures correctives doivent être prises dans les cas échéant. Le SME doit être audité périodiquement pour vérifier qu'il fonctionne comme il devrait.

v. Enfin, l'entreprise doit effectuer une revue de direction du SME, en faisant les changements nécessaires à la lumière des résultats de l'audit et de l'évolution des circonstances. Si son premier ensemble d'objectifs sont atteints, l'entreprise doit se fixer un nouvel ensemble d'objectifs afin d'engager dans une politique d'amélioration continue.

Cette section se concentre sur les exigences de deux schémas:

1. ISO 14001 (the international environmental management system standard), la norme internationale du système de management environnemental.
2. EMAS (European Community's ecomanagement and audit scheme), la Communauté européenne du système de gestion et d'audit.

3.3.2. Systèmes de gestion environnementale iso 14001

Les éléments de l'ISO 14001 sont organisés autour de 5 étapes dont chacune est brièvement décrite au-dessous :

Étape 1 - politique environnementale

Une entreprise rédige une politique exposant ses intentions en matière d'environnement. La politique doit contenir des engagements à:

i. L'amélioration continue.

ii. La prévention de la pollution.

iii. La conformité à la législation environnementale pertinente et aux autres exigences légales.

ISO 14001 définit «l'amélioration continue» comme le processus d'amélioration du système de gestion de l'environnement afin d'obtenir des améliorations de la performance environnementale en ligne avec la politique environnementale de l'organisation.

Étape 2 - planification

L'entreprise doit alors se fixer des objectifs et des cibles liés à ses engagements politiques et concevoir un plan pour atteindre ces objectifs et cibles.

o Aspects environnementaux

- o Identifier les aspects environnementaux «éléments des activités, produits ou services d'une organisation qui peuvent interagir avec l'environnement».
- o Déterminer quels sont les aspects environnementaux «significatifs», c'est-à-dire lesquels ont un impact significatif sur l'environnement.

Pour identifier l'importance des aspects environnementaux :

- o L'entreprise doit entreprendre un «examen environnemental» (voir Tableau 1).
- o L'examen environnemental est le fondement sur lequel le reste du système de gestion est construit et doit être mené de manière aussi approfondie que possible.

Bref des conseils sur l'évaluation de l'importance sont donnés dans le tableau 2.

Tableau 2. Importance des aspects environnementaux.

<ul style="list-style-type: none">o Bien que l'ISO 14001 oblige les entreprises à identifier leurs aspects significatifs, elle ne donne aucune indication sur la manière de le faire.o Il appartient à une entreprise individuelle de trouver une méthode pour le faire.o Les jugements sur la question de savoir si les aspects sont importants ou non seront toujours dans une certaine mesure subjective mais devraient être rendu aussi cohérent que possible en établissant et en documentant une méthodologie d'évaluation.		
L'importance des aspects environnementaux est évaluée par rapport à une échelle telle que celle ci-dessous.		
Echelle	Description	Critère
1	Négligeable	<ul style="list-style-type: none">o Très faible impact environnemental.o Faible probabilité d'occurrence.
2	Mineur	<ul style="list-style-type: none">o Des conditions anormales entraîneraient une violation de la législation.o Impact et probabilité d'occurrence à la fois petite.
3	Important	<ul style="list-style-type: none">o L'activité a un impact dans des conditions d'exploitation normales et se traduit par une violation de la législation dans des conditions d'exploitation anormales.o L'effet et la probabilité d'occurrence sont modérés.
4	Majeur	<ul style="list-style-type: none">o L'activité dans des conditions anormales constitue une infraction à la législation.o L'impact est considérable.

○ Exigences légales et autres

- Étant donné que l'entreprise s'est engagée dans sa politique à se conformer aux dispositions légales et autres exigences.
- L'entreprise doit établir ce qu'elles sont réellement. Ceci est fait pendant l'examen environnemental (voir le tableau 1).
- L'entreprise doit réfléchir à la manière dont elle peut suivre les changements dans les exigences légales afin qu'il puisse rester conforme.

○ Objectifs et cibles

- Afin de respecter son engagement en matière de conformité légale, une entreprise doit se fixer comme objectif: identifier et corriger toute non-conformité.
- Afin de respecter son engagement dans la politique d'amélioration continue et prévention de la pollution, l'entreprise doit fixer des objectifs et des cibles par rapport à ses aspects environnementaux significatifs.

○ Programme de gestion environnementale

- Après avoir fixé ses objectifs et ses cibles, l'entreprise doit maintenant concevoir un programme de gestion environnementale.
- Le programme doit indiquer le délai dans lequel les objectifs et les cibles doivent être atteints et identifier les personnes responsables de leur réalisation.

Étape 3 - mise en œuvre et fonctionnement

Les éléments suivants sont nécessaires pour mettre en œuvre et exploiter avec succès le programme de gestion environnementale.

○ Structure et responsabilité

- Le rôle, la responsabilité et l'autorité de toutes les personnes impliquées dans le SME doivent être définis.
- La direction doit fournir les ressources (humaines, technologie, financières, ...) nécessaires à la mise en œuvre du SME.
- La direction de l'entreprise doit nommer une personne responsable qui assure que le SGE est établi, mis en œuvre et maintenu conformément aux exigences de l'ISO 14001.

Tableau 3. Comprendre un objet et une cible

<p>Un objectif environnemental est défini comme: « Objectif environnemental global, découlant de la politique environnementale, qu'une organisation se propose d'atteindre et qui est quantifié partout possible ».</p> <p>Une cible environnementale est: «Exigence de performance détaillée, quantifiée dans la mesure du possible ... qui découle des objectifs environnementaux et qui doit être définie et satisfaite afin d'atteindre ces objectifs ».</p> <p>Selon ISO 14004, les objectifs peuvent inclure un engagement à:</p>
<p>i. réduire les déchets et l'épuisement des ressources. ii. réduire ou éliminer les rejets de polluants dans l'environnement. iii. concevoir des produits de manière à minimiser leur impact environnemental lors de la production, de l'utilisation et de l'élimination. iv. contrôler l'impact environnemental de l'approvisionnement en matières premières. v. minimiser tout impact environnemental négatif significatif des nouveaux développements. vi. promouvoir la sensibilisation environnementale des employés et de la communauté.</p> <p>Les progrès vers un objectif peuvent généralement être mesurés à l'aide d'indicateurs environnementaux tels que:</p> <p>i. quantité de matière première ou d'énergie utilisée; ii. quantité d'émissions comme le CO₂; iii. déchets produits par quantité de produit fini; iv. efficacité de l'utilisation des matériaux et de l'énergie; v. nombre d'incidents / accidents environnementaux; vi. % de déchets recyclés; vii. % de matériaux recyclés utilisés dans les emballages; viii. nombre de véhicules-kilomètres par unité de production; ix. quantités de polluants spécifiques, par ex. NO_x, SO₂, CO, HC, Pb, CFC; X. investissement dans la protection de l'environnement; xi. nombre de poursuites; xii. terres réservées à l'habitat faunique.</p>
<p>Par exemple:</p> <p>Objectif: réduire l'énergie requise dans le processus de fabrication. Objectif: réduire de 10% par rapport à l'année précédente. Indicateur: quantité de combustibles et d'électricité par unité de production.</p>

o Formation, sensibilisation et compétence

Tout le personnel dont leur travail peut avoir un impact significatif sur l'environnement doit recevoir une formation appropriée. L'entreprise doit leur faire prendre conscience:

- i. l'importance de la conformité aux exigences du SME ;
- ii. les impacts environnementaux significatifs de leurs activités professionnelles et avantages environnementaux d'une performance personnelle améliorée ;
- iii. leurs rôles et responsabilités dans le bon fonctionnement du SME ;

Le personnel exécutant des tâches pouvant avoir des impacts environnementaux significatifs doit être considéré compétent (la compétence est évaluée sur la base de leur éducation, formation et / ou expérience) pour le faire.

○ La communication

- L'entreprise doit établir et maintenir des procédures appropriées de communication entre différentes parties de l'entreprise concernant le SME.
- Il doit également prévoir des dispositions pour recevoir et répondre aux communications pertinentes sur son SME de la part de parties externes.

○ Documentation du système de management environnemental

L'entreprise doit établir et conserver les informations sous forme papier ou électronique pour :

- i. décrire les éléments du système de management et leur interaction ;
- ii. fournir une orientation à la documentation connexe.

○ Contrôle des documents

L'entreprise doit établir des procédures de contrôle de tous les documents requis par la norme ISO 14001 pour s'assurer, par exemple, qu'ils peuvent être localisés et qu'ils font l'objet d'un examen périodique, révisé si nécessaire et approuvé par le personnel autorisé.

○ Contrôle opérationnel

- L'entreprise est tenue d'identifier celles de ses activités qui sont associées aux aspects environnementaux couverts dans ses objectifs et cibles.
- L'entreprise doit alors produire des procédures d'exploitation documentées pour ces activités afin de couvrir les situations où, si des procédures existent, les objectifs et les cibles risquent de ne pas être atteints.
- L'entreprise doit également établir des procédures relatives aux aspects significatifs des marchandises et services utilisés par l'organisation. Toutes les procédures pertinentes doivent être communiquées aux fournisseurs et sous-traitants.

○ Préparation et réponse aux situations d'urgence

L'entreprise doit établir et maintenir des procédures pour:

- i. identifier les accidents potentiels et les situations d'urgence ;
- ii. répondre à ces situations si elles surviennent, et
- iii. prévenir et atténuer les impacts environnementaux qui peuvent être associés avec eux.

L'entreprise doit périodiquement tester ces procédures dans la mesure du possible, revoir et réviser le cas échéant, notamment après la survenue d'accidents ou de situations d'urgence.

Étape 4 - contrôle et action corrective

- Après avoir mis en œuvre son plan, l'entreprise doit ensuite vérifier qu'elle a réussi à atteindre ses objectifs et ses cibles.
- S'il n'y en a pas eu, une action corrective doit être prise.
- L'ensemble du système de gestion doit être périodiquement audité pour s'assurer qu'il répond aux exigences de la norme.

○ Surveillance et mesure

- L'entreprise doit établir et maintenir des procédures documentées pour surveiller et mesurer régulièrement, les domaines couverts par les objectifs et les cibles afin de voir si les objectifs et les cibles ont été atteints.
- L'entreprise doit également établir et maintenir une procédure documentée pour évaluer périodiquement la conformité à la législation et à la réglementation.

○ Non-conformité et actions correctives et préventives

L'entreprise doit établir et maintenir des procédures pour définir la responsabilité et l'autorité pour :

- i. enquêter et traiter les cas de non-conformité avec les cibles et objectifs qu'il s'est fixé ;
- ii. prendre des mesures pour atténuer les impacts causés, et
- iii. lancer et mener à bien des actions correctives et préventives.

L'organisation doit enregistrer toutes les modifications apportées à ses procédures à la suite des actions correctives et préventives qu'il entreprend.

○ Registres

- L'organisme doit établir et tenir à jour des procédures d'identification, maintenance et élimination de ses archives environnementales.
- Ces dossiers doivent inclure une formation registres, les résultats des audits et des revues de direction.

○ Audit du système de management environnemental

L'entreprise est tenue d'établir et de maintenir un programme et des procédures pour des audits du système de management environnemental à réaliser. L'audit vise à déterminer si oui ou non le SME;

- i. est conforme aux exigences de la norme ISO 14001 ;
- ii. a été correctement mis en œuvre et entretenu ;

Le programme et les procédures d'audit devraient couvrir :

- i. les activités et domaines à prendre en compte dans les audits ;
- ii. la fréquence des audits ;
- iii. les responsabilités associées à la gestion et à la réalisation des audits ;
- iv. la communication des résultats d'audit ;
- v. compétence de l'auditeur ;
- vi. comment les audits seront menés ;

Étape 5 - revue de gestion

- La direction de l'entreprise doit périodiquement revoir le SME pour s'assurer qu'il continue de répondre aux besoins de l'entreprise.
- L'examen doit répondre au besoin éventuel pour des changements dans la politique, les objectifs et d'autres éléments de la politique environnementale de l'entreprise système de gestion à la lumière des éléments suivants;
 - i. les résultats de l'audit ;
 - ii. circonstances changeantes, et
 - iii. l'engagement de l'entreprise envers l'amélioration continue.
- L'engagement envers l'amélioration continue et la prévention de la pollution signifiera que de nouveaux objectifs et cibles devront être fixés et les circonstances changeantes, par exemple l'introduction de nouveaux produits et procédés signifiera que de nouvelles procédures devront être rôles et responsabilités écrits et nouveaux désignés.

3.3.3. Schéma de gestion écologique et d'audit de la ce (EMAS)

ISO 14001 n'est pas le seul système de management environnemental existant en Europe. Un deuxième système, le système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS-Eco-Management And Audit Scheme), a fonctionné depuis 1993.

3.3.3.1. Différences entre iso 14001 et EMAS

- i. L'ISO 14001 est applicable dans le monde entier, seuls les États membres de l'UE peuvent participer dans EMAS.
- ii. Contrairement à ISO 14001, EMAS n'est pas une norme mais un règlement (un règlement est un type de la législation de l'UE).
- iii. Une entreprise entière, un site spécifique ou une activité spécifique peuvent être certifiés ISO, seuls les sites individuels peuvent être enregistrés sous EMAS.
- iv. L'ISO 14001 est applicable à toutes les organisations, seules les entreprises industrielles spécifiées dans le règlement EMAS peuvent participer à l'EMAS.
- v. L'ISO 14001 ne contient que des exigences pour un système de gestion environnementale, le règlement EMAS;
 - i. contient l'exigence d'un système de management environnemental.
 - ii. oblige une entreprise à produire une déclaration environnementale, et
 - iii. exige que le SGE et la déclaration d'une entreprise soient vérifiés de manière indépendante.

Ces 3 exigences sont décrites ci-dessous.

○ Système de gestion de l'environnement

Les exigences de l'EMAS concernant un système de management environnemental sont très similaires à ceux de la norme ISO 14001 et ne seront donc pas abordés plus avant ici. Pour plus d'informations sur la différence entre les exigences, voir le tableau 4.

○ Déclaration environnementale

EMAS exige aux entreprises de produire une déclaration environnementale décrivant le système de management environnemental et sa performance environnementale. La déclaration doit être accessible au public et doit inclure les éléments suivants:

- i. une description des activités de l'entreprise sur le site concerné ;
- ii. une évaluation de toutes les questions environnementales importantes pertinentes pour les activités concernées ;
- iii. un résumé des chiffres sur les émissions polluantes, la production de déchets, la consommation de matières premières, énergie et eau, bruit et autres aspects environnementaux importants le cas échéant ;
- iv. autres facteurs concernant la performance environnementale ;
- v. une présentation de la politique, du programme et du système de gestion environnementale de l'entreprise mis en œuvre sur le site ;
- vi. la date limite fixée pour la soumission de la prochaine déclaration ;
- vii. le nom du vérificateur environnemental accrédité.

○ Vérification

- Tout le monde ne peut pas vérifier que le système de management environnemental d'une entreprise et la déclaration environnementale satisfont aux exigences du règlement. La vérification doit être faite par un vérificateur environnemental accrédité indépendant.
- EMAS exige que chaque État membre de l'UE à «mettre en place un système d'accréditation des vérificateurs indépendants et de supervision de leur activités».
- Dans la plupart des pays de l'UE, c'est le même organisme d'accréditation qui accrédite les deux Certificateurs ISO 14001 et vérificateurs EMAS.
- Chaque État membre de l'UE a désigné une organisation connue sous le nom d '«organe compétent» pour administrer EMAS.

3.3.3.2. Pourquoi mettre en place un système de gestion environnementale?

Bien qu'il y ait évidemment des coûts liés à la mise en place et à l'exploitation d'un système de gestion de l'environnement, le système peut également apporter de grands avantages. Une entreprise devrait établir un système de gestion de l'environnement s'il estime que les avantages l'emportent sur les coûts impliqués.

○ Frais

Les coûts impliqués peuvent inclure:

- i. temps passé par le personnel à établir et à entretenir le système ;
- ii. le paiement des consultants, s'il est utilisé pour aider à établir le système ;
- iii. paiement du certificateur ISO 14001 / vérificateur EMAS.

○ Avantages

Certains des avantages découlant de la mise en place d'un SGE sont présentés ci-dessous:

○ Une approche économique

- Un SME adopte une approche systématique de la gestion environnementale.
- Cette dernière est une approche rentable « cost-effective ».
- La revue environnementale met en évidence tous les domaines de l'entreprise où l'amélioration des performances est possible.
- Avec ces informations, une entreprise peut évaluer quelles améliorations produiront les plus grands avantages en termes d'économies de coûts et de réduction des risques, et traiter ces domaines en premier.
- L'entreprise peut alors fixer des objectifs qui profitent à la fois à elle-même et l'environnement.

○ Des objectifs pas seulement fixes mais atteints

- Un SGE exige non seulement que les entreprises se fixent des objectifs, mais s'assure qu'elles les atteignent.
- L'entreprise doit concevoir un programme de gestion pour :
 1. atteindre ses objectifs ;
 2. s'assurer que des ressources sont disponibles pour sa réalisation ;
 3. suivre sa performance environnementale pour vérifier s'il a atteint ses objectifs ;
 4. et prendre des mesures correctives s'il constate que ce n'est pas le cas.

○ Conformité législative assurée

- En plus d'apporter une amélioration continue de la performance environnementale, un SME permet à une entreprise de s'assurer qu'elle se conforme à la législation et à la réglementation en vigueur.
- L'analyse environnementale identifie toutes les lois et réglementations avec lesquelles l'entreprise doit être conforme et doit alors établir des procédures pour vérifier la conformité et pour prendre des mesures correctives s'il découvre des cas de non-conformité.

○ Image publique améliorée et opportunités de marché accrues

- Non seulement ISO 14001 et EMAS permettent à une entreprise de respecter les engagements de sa politique environnementale, ses objectifs et cibles, ils permettent également à l'entreprise de démontrer gestion environnementale aux parties prenantes.
- Il peut y avoir des avantages considérables des relations publiques et opportunités de marché accrues pour une entreprise qui peut démontrer au monde extérieur qu'elle dispose d'un système solide de gestion de l'environnement.

Tableau 4. La relation entre EMAS et ISO 14001

Si une entreprise dispose d'un système de management environnemental ISO 14001 et souhaite devenir enregistrée sous EMAS, que doit-il faire?

Afin de rendre son système de management environnemental conforme aux exigences de l'EMAS, il doit modifier son système de gestion légèrement. Les modifications à apporter sont décrites dans un document d'orientation. L'entreprise doit également satisfaire les exigences EMAS concernant la déclaration environnementale et la vérification décrites ci-dessus.

Si une entreprise est enregistrée sous EMAS et souhaite devenir certifiée ISO 14001, que doit-elle faire?

Elle doit répondre aux exigences de l'EMAS signifie qu'il est presque certain que toutes les exigences de l'ISO 14001 ont été rencontrées. Le certificateur ISO 14001 devra vérifier que c'est bien le cas qui sera selon toute probabilité, juste un papier exercez et certifiez votre entreprise selon la norme ISO 14001.

○ Vue plus favorablement par le régulateur et le secteur financier

- Avoir un système de gestion peut signifier moins de supervision de la part des régulateurs environnementaux et traitement préférentiel des banques et des assureurs.
- Et le fait qu'un EMS démontre une bonne gestion environnementale pourrait bien améliorer votre capacité à attirer les investissements.

3.3.3.3. Comment une entreprise devrait-elle mettre en place un système de gestion environnementale?

Comme la montré la première section de ce chapitre, une entreprise a un certain nombre d'options en ce qui concerne la mise en place d'un système de gestion environnementale.

○ Options du système de gestion environnementale

Une entreprise peut :

- i. établir un système de gestion basé sur les lignes directrices définies dans l'ISO 14004;
- ii. établir un système de gestion qui répond aux exigences de la norme ISO 14001 et d'auto-déclaration;
- iii. devenir certifié ISO 14001 par un certificateur tiers accrédité;
- iv. devenir site enregistré sous EMAS;
- v. iii et iv

Remarque: bien sûr, une entreprise peut décider qu'en raison de sa petite taille ou de son impact minimal sur l'environnement, elle ne nécessite pas de système de gestion formel. Dans ce cas, l'entreprise peut choisir de gérer sa performance environnementale en développant un ensemble simple d'indicateurs environnementaux.

N.B : ... A suivre

3.4. Audit environnemental

- Est un outil permettant de vérifier si une entreprise ou une organisation fait ce qu'il devrait faire.
- Par exemple, un audit de conformité législative vérifie que ces activités de l'entreprise couvertes par la législation environnementale (ce qu'elle fait) se conforment à cette législation (ce qu'il devrait faire).
- Il dira une entreprise ou une organisation si ses pratiques de gestion des déchets (ce qu'elle fait) sont conformes aux lignes directrices des meilleures pratiques du secteur industriel auxquelles elle s'est engagée suivant (ce qu'il devrait faire).
- Est un élément important d'un SME. ISO 14001 requiert qu'un audit soit entrepris pour vérifier si le SME d'une entreprise répond à ses exigences et il en va de même pour EMAS.

Compte tenu de l'importance des systèmes de management environnemental, une explication détaillée du processus d'audit est donnée dans ce cours.

3.5. Indicateurs environnementaux

- Permettent à une entreprise de mesurer à la fois sa performance environnementale et ses efforts pour améliorer ses performances.
- Ils peuvent être utilisés dans un SME pour vérifier qu'une entreprise a atteint les objectifs qu'elle doit se fixer, mais peut tout aussi bien être utilisé dans les entreprises qui n'ont pas développé de SME.

3.6. Éco-équilibre

- Il enregistre les entrées/sorties des différentes matières premières, énergie, ressources, produits et les déchets pendant une période de temps déterminée.
- En d'autres, il fournit un enregistrement des intrants physiques, des stocks et des extrants d'une entreprise.
- Une fois l'entreprise sait exactement ce qui entre et sort, elle peut commencer à évaluer les impacts environnementaux particuliers de ces intrants et extrants.
- Il permet à une entreprise d'entreprendre un examen environnemental complet de ses activités requis par ISO 14001 et EMAS et de continuer et de fixer des objectifs pour améliorer sa performance environnementale.

3.7. L'analyse du cycle de vie (ACV)

- Est un outil d'identification et d'évaluation des différents impacts associés à un produit particulier.
- Elle adopte une approche "cradle to grave" «du berceau à la tombe» aux impacts du produit tout au long de son cycle de vie c'est-à-dire à partir de l'acquisition des matières premières (le «Berceau») par sa production et son utilisation jusqu'à son élimination finale (la «tombe»).
- Elle permet aux fabricants de trouver des moyens pour réduire de manière rentable l'impact environnemental d'un produit tout au long de son cycle de vie et pour soutenir leurs affirmations sur l'impact environnemental de leurs produits.

3.8. Étiquetage environnemental

- Est système qui attribue un label environnemental aux produits jugés moins nocifs pour l'environnement que d'autres au sein du même groupe de produits.
- Les entreprises qui souhaitent que leurs produits soient pris en compte pour un label doivent en faire une demande auprès d'une organisation du système d'étiquetage.
- Pour obtenir un label, un produit doit répondre à un ensemble de critères environnementaux établi pour son groupe de produits par l'organisation du système d'étiquetage.
- Les critères concernent le cycle de vie complet du produit et sont élaborés à l'aide de l'ACV.
- Ils sont réglés de telle sorte que seul un certain pourcentage de produits au sein d'un groupe, disons 20 à 30%, peut les satisfaire.
- Les étiquettes environnementales peuvent être utilisées comme outils de marketing car elles signifient qu'un produit est l'un des moins produits nocifs pour l'environnement dans son groupe.

3.9. Rapports environnementaux

- Ayant entrepris diverses initiatives de gestion environnementale pour améliorer sa performance environnementale, une entreprise ou une organisation peut souhaiter communiquer les résultats de ces initiatives vers le monde extérieur.
- La publication d'un rapport environnemental peut améliorer l'image publique d'une entreprise et de conduire à de meilleures relations avec les parties prenantes.
- À ce jour, ce sont principalement de grandes entreprises qui ont publié de tels rapports, mais les petites et moyennes entreprises peuvent également trouver que le rapport environnemental est un outil utile.

3.10. Chartes environnementales

Il existe un certain nombre de chartes et de directives environnementales auxquelles une entreprise ou une organisation peut souscrire afin de démontrer son engagement envers la gestion environnementale.